

COMPTE RENDU

L'an 2018, le 6 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 27 février 2018 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LAVOUÉ, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, M. GARCIN, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. MATHIEU, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme NIEROZ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LESQUERRE,
Mme CHAVY, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme PIETRZYK,
M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET,
Mme TINGUELY, Conseillère Municipale.

Absent :

M. SOULARD.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Madame le Maire présente aux membres du conseil le nouveau Directeur Général des Services, M. Didier APPOLLOT et lui souhaite la bienvenue.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2018.**
- Point N° 2** **Ecole de musique – Examens de fin d’année. Mise en place d’un jury de personnes extérieures. Recrutement de l’accompagnateur piano et des membres du jury et fixation des indemnités des intervenants.**
- Point N° 3** **Vote du budget primitif 2018 de la Ville de Thoiry.**
- Point N° 4** **Vote du budget annexe « Forêt Communale ».**
- Point N° 5** **Vote des taux de fiscalité communale pour l’exercice 2018**
- Point N° 6** **Versement des subventions municipales Thoirysiennes et organismes extérieurs pour l’exercice 2018.**
- Point N° 7** **Versement d’une subvention d’équilibre au Centre Communal d’Action Social pour l’année 2018.**
- Point N° 8** **Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la Ville – 1er trimestre année scolaire 2017/2018.**
- Point N° 9** **Modifications tarifaires des services périscolaires et extrascolaires pour l’année 2018/2019.**
- Point N° 10** **Nouvelle garantie d’emprunt SEMCODA – 4 PLS Rue de la Pompe Magnin – suite à nouvelles conditions financières plus avantageuses.**
- Point N°11** **Nouvelle garantie d’emprunt SEMCODA – 27 PLS Rue des Cyprès – suite à nouvelles conditions financières plus avantageuses.**
- Point N°12** **Autorisation de travaux pour la desserte optique et le raccordement des habitations au réseau de Communication électronique très haut débit « Zone Sur le Creux ».**
- Point N°13** **Travaux de restauration hydro-morphologique du Marais et des ruisseaux de Fenières.**
- Point N°14** **Acquisition de la parcelle BI 85 située 3 rue des Mésanges à Thoiry.**
- Point N°15** **Notification du rapport de la Commission d’un local d’évaluation des charges transférées (CLECT) 2017 – Commission locale d’évaluation des charges transférées.**
- Point N° 16** **Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019.**
- Point N° 17** **Modification des représentants au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et désignation d’un 3e délégué titulaire et d’un 3e délégué suppléant.**

Point N°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Madame le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

Monsieur MILLET souhaite une vérification audio sur ses propos en page 30 du compte rendu de la séance du 23 janvier 2018.

Madame le Maire répond que le compte rendu sera donc approuvé au prochain conseil.

Point N°2

RESSOURCES HUMAINES

Ecole de musique – Examens de fin d'année. Mise en place d'un jury de personnes extérieures. Recrutement de l'accompagnateur piano et des membres du jury et fixation des indemnités des intervenants.

Madame GIOVANONNE-EDWARDS indique que, comme chaque année, il convient de recruter les membres du jury pour la bonne organisation des sessions d'auditions de l'école de musique. Composé d'enseignants de musique extérieurs à l'école municipale de musique et d'un accompagnateur « piano », le jury d'audition est chargé de valider et d'approuver les examens de fin d'année et/ou de cycle des élèves de l'école municipale.

Madame GIOVANONNE-EDWARDS précise que ces intervenants sont recrutés pour un besoin ponctuel et leurs missions seront limitées aux dates des examens de fin de cycle de l'école municipale de musique,

Madame GIOVANONNE-EDWARDS propose de fixer le tarif horaire, par vacation à attribuer aux membres du jury d'audition ainsi qu'à l'accompagnateur « piano », soit 32 euros net.

Madame le Maire demande donc de l'autoriser à mettre en place un jury d'audition dont les membres sont habilités à faire passer les examens de fin d'année aux élèves fréquentant l'école municipale de musique, de pourvoir à leur recrutement et de faire appel à un accompagnateur « piano ».

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en place un jury de personnes extérieures à l'Ecole de Musique pour faire passer les examens de fin d'année aux élèves fréquentant l'Ecole de Musique et à faire appel à un accompagnateur piano.

AUTORISE Madame le Maire à recruter des vacataires pour, d'une part constituer les membres du jury habilités à faire passer lesdits examens et d'autre part accompagner les élèves au piano et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

FIXE le tarif horaire pour ces intervenants comme suit :
Membres de jury et accompagnateur piano : 32 euros net

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 du budget communal, au chapitre 012 intitulé « Charges de Personnel ».

Point N°3

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du Budget Primitif 2018 de la Ville de Thoiry.

Madame le Maire indique que l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de ce jour appelle l'examen et la mise au vote du projet de Budget Primitif principal de la commune de Thoiry pour l'année 2018.

Madame le Maire rappelle que les éléments et rapports transmis à l'assemblée s'inscrivent pleinement dans le cadre des orientations budgétaires évoquées lors de la séance de ce jour.

Le projet de budget primitif est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de présenter le budget 2018 au conseil, **Madame le Maire** souhaite rappeler que la Ville de Thoiry respecte ses engagements pris en 2014 et ce malgré les contraintes qu'elle subit et dont elle n'avait pas connaissance en 2014.

Le budget 2018 le confirme et les engagements sont respectés.

Madame le Maire rajoute que la collectivité poursuit une gestion saine et responsable et qu'elle construit une ville plus durable, solidaire et de proximité.

Ainsi, depuis 2014 l'équipe municipale construit avec les thoirysiens une ville où chacun trouve sa place : Thoiry la petite ville qui bouge.

En ce qui concerne la gestion de la ville et son volet financier, **Madame le Maire** explique que la Commune porte et assume ses orientations, ses choix, ses priorités malgré les contraintes subies et non annoncées en 2017.

Ce mandat est un mandat qui reflète la difficulté financière encourue par les communes.

Comme évoqué en DOB, les recettes de fonctionnement de la collectivité sont encore en baisse pour 2018.

Madame le Maire rappelle que depuis 2014, la Commune subit :

- la baisse des dotations de l'état de -40%, malgré une DGF stable cette année.
- l'augmentation des fonds de péréquation et le FPIC encore en hausse.
- l'amende et les contraintes liées au manquement de logements aidés sur la commune. Même si le dernier objectif a été respecté, il faut poursuivre ces efforts. La loi SRU et ses contraintes se renforcent. La Ville de Thoiry attend avec impatience les mesures de la nouvelle loi ELAN qui devrait renforcer le volet de la loi SRU.

Les contraintes financières liées aux décisions du législateur :

- transfert auprès de la CCPG :
Economie : perte du dynamisme de la taxe ET prélèvements des charges de fonctionnement et d'investissement (-72 000 €)
- transfert des charges de fonctionnement et investissement sur la compétence « eaux pluviales » (-54 000 €)
- perte de la taxe de séjour (-80 000 € en 2017)

Au niveau de la masse salariale :

L'augmentation est due :

- à l'augmentation du point d'indice
- à la PPCR (parcourt pro carrières et rémunération)
- à l'augmentation des postes pourvus

A cela s'ajoute la baisse de la CFG pour 2018 : plus de 127 000 euros.

Madame le Maire rappelle au conseil que sur les budgets précédents, la perte par rapport à l'année 2014 était estimée à 1 038 000 euros auquel s'ajoute environ 700 000 euros entre la baisse des dotations et l'augmentation de fonctionnement due à la masse salariale.

Parallèlement à cette baisse générale de recettes, les dépenses doivent donc être maîtrisées.

En investissement, des choix et des priorités ont été effectuées.

Madame le Maire confirme que la politique de maîtrise, d'économie parfois critiquée a été la bonne. Elle permet aujourd'hui à la Commune de mener d'une part un programme d'investissement défini en 2014 et surtout de faire le choix de renforcer le service public.

Cette gestion depuis 2015 permet à la Ville de Thoiry de faire face aux difficultés, d'assumer les changements, de conforter et de confirmer la collectivité dans une collectivité d'avenir et de projets.

A travers ce Budget Primitif, **Madame le Maire** propose de retenir les orientations du DOB et de conforter une gestion saine, responsable et d'avenir.

Madame le Maire rappelle les orientations suivantes :

- a) Maîtrise du budget de fonctionnement.
- b) Volonté de renforcer un service public de qualité ; cette orientation aura une conséquence sur la masse salariale :

- évolution des impacts réglementaires (cotisation sociale, rééchelonnement indiciaire, hausse du point d'indice, glissement vieillesse technicité)
- évolution des recrutements en cours : 91 postes

A noter que les éléments complémentaires à la masse salariale comme la cotisation de l'assurance « maintien de salaire » ou le CNAS évoluent aussi en fonction de cette charge de personnels.

- c) réflexion sur le principe d'externalisation et anticipation sur les transferts de compétence
- d) maintenir le budget sur le volet scolaire, périscolaires et associatif et mettre en œuvre l'ADAP.

L'engagement de la Ville est confirmé en construisant une ville plus solidaire, durable et de proximité notamment par :

- le maintien de « Thoiry 100 histoires », « Zik en Creux » ou le soutien à la fête de la Saint Maurice : ces moments de partage font que les thoirysiens tissent des liens entre eux. Ces manifestations amènent de la féerie dans les yeux des petits et des grands et d'ailleurs particulièrement « Thoiry100histoires ». Ces moments permettent d'oublier durant quelques heures toutes les périodes difficiles que nous traversons,
- l'achat de la surface dédiée aux professions de santé à la Maison de Santé,
- une opération sur la rue de la Gare afin de sécuriser l'entrée et la sortie du secteur du Creux,
- le secteur des écoles et sa sécurisation
- la restauration du cimetière de Thoiry sera à prendre en compte
- l'aménagement du secteur du creux (CLEM) pour le parc
- des toilettes autonettoyantes dans le parc des Séquoias

Madame le Maire explique que pour ce qui est des recettes d'investissement, la priorité sera mise sur la capacité de la collectivité à solliciter le subventionnement et le maintien d'un niveau de recettes propres pour mener une politique d'investissement dynamique.

Quant à la fiscalité, **Madame le Maire** rappelle qu'il a été vu en DOB et en commission finances que la Ville de Thoiry n'a pas un taux de fiscalité élevé par rapport aux autres villes du Pays de Gex et particulièrement au regard des villes de la centralité définie au PADD (St Genis /Thoiry /Sergy)

Depuis 2015, la collectivité a donné l'exemple en termes de maîtrise de son fonctionnement sans hausse d'impôts.

Pour 2018, il est estimé de pouvoir construire un budget sans hausse fiscale surtout avec l'incertitude qui pèse sur la suppression de la taxe d'habitation.

Mais à l'avenir et compte tenu de la baisse drastique des recettes de fonctionnement imposée par l'Etat, ce sujet sera à nouveau discuté.

Dans le contexte financier subi, la capacité d'autofinancement de la collectivité se réduit.

Madame le Maire confirme qu'il ne faut pas baisser les bras. Au contraire il faut s'adapter, trouver des solutions, mutualiser, accepter les changements qui s'imposent à la collectivité et surtout les anticiper. Des décisions difficiles sont à venir encore. Elles seront responsables.

- **Vote du budget principal de la Ville de Thoiry**

- Le Budget Primitif principal de la commune de Thoiry est équilibré :

- en section de fonctionnement à 7 762 039,25 €
- en section d'investissement à 1 587 114 €

Madame le Maire rappelle que les crédits sont votés par nature et par chapitre, que le contenu des projets de budgets est présenté dans le rapport détaillé joint à la note de synthèse.

Madame le Maire propose à l'assemblée donc de voter le Budget Primitif principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

| Chapitres | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| 011 Vote unanime | Charges à caractère général | 1 832 049 € | 1 885 593 € |
| 012 Vote unanime | Charges de personnel et frais assimilés | 3 323 981,17 € | 3 591 600 € |
| 014 Vote unanime | Atténuation de produits | 733 886 € | 750 280 € |
| 022 Vote unanime | Dépenses imprévues | 50 000 € | 50 000 € |
| 023 Vote unanime | Virement à la section d'investissement | 1 063 702,58 € | 498 687 € |
| 042 Vote unanime | Opération d'ordre de transfert de section | 370 914 € | 370 014 € |
| 65 Vote unanime | Autres charges de gestion courante | 388 925,25 € | 489 619,25 € |
| 66 Vote unanime | Charges financières | 174 566 € | 115 046 € |
| 67 Vote unanime | Charges exceptionnelles | 17 200 € | 11 200 € |
| TOTAL DEPENSES | | 7 955 224 € | 7 762 039,25 € |

Cette section du Budget Primitif 2018, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant à voter : 1 885 593 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 011- Charges à caractère général pour un montant de 1 885 593 €.

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés – Montant à voter : 3 591 600 €

Madame le Maire explique que le chapitre 012 est le plus élevé du budget de fonctionnement et ce dernier relève de la plus forte progression aujourd'hui suite à l'augmentation de la masse salariale. En effet, 91 postes pourvus cette année contre 89 l'année précédente. De plus, au 1^{er} janvier 2018, des postes ouverts l'année dernière ont été pourvus. Aussi, sont compris les charges indirectes de la masse salariale, la PPCR, l'indice et le glissement vieillesse technicité.

Cette partie représente 8% d'augmentation. **Madame le Maire** explique que la masse salariale augmente bien évidemment suite au renforcement du personnel. Dans les orientations, il faut trouver un équilibre entre le chapitre 011 (externalisation) et le chapitre 012 (masse salariale propre à la collectivité).

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés pour un montant de 3 591 600 €.

Chapitre 014 Atténuation de produits – Montant à voter : 750 280 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 014 - Atténuation de produits pour un montant de 750 280 €.

Chapitre 022 Dépenses imprévues – Montant à voter : 50 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 022 - Dépenses imprévues pour un montant de 50 000 €.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – Montant à voter : 498 687 €

Madame le Maire soulève la diminution d'environ 50% de ce chapitre par rapport à l'année 2017 et qui correspond à la baisse des recettes de fonctionnement.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

Monsieur MILLET demande si ce montant est suffisant pour de possibles acquisitions de biens immobiliers.

Madame le Maire répond que ce montant est suffisant par rapport à ce qui est prévu cette année. La commune peut aussi avoir recours à l'emprunt par le portage d'Etablissement Public Foncier.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement pour un montant de 498 687 €.

Chapitre 042 Opération d'ordre entre section – Montant à voter : 370 014,00 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042 - Opération d'ordre entre section pour un montant de 370 014 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Montant à voter : 489 619,25 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 065 - Autres charges de gestion courante pour un montant de 489 619,25 €.

Chapitre 66 Charges financières – Montant à voter : 115 046 €

Madame le Maire indique que les emprunts ont été renégociés à la baisse par rapport à l'année 2017.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 066 - Charges financières pour un montant de 115 046 €.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles – Montant à voter : 11 200 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 67 - Charges exceptionnelles pour un montant de 11 200 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la Ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, **Madame le Maire** rappelle les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

| Chapitres | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|---|---------------------------------|-----------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 32 818 € | 28 010 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 50 509 € | 1 560 € |
| 70 | Produits des services, du domaine et vente diverses | 699 975 € | 711 530 € |
| 73 | Impôts et taxes | 4 564 340 € | 4 544 298 € |
| 74 | Dotations et participations | 2 346 355 € | 2 209 137 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 256 727 € | 259 024,25 € |
| 76 | Produits Financiers | 1 000 € | 1 980 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 3 500 € | 6 500 € |
| TOTAL RECETTES | | 7 955 224 € | 7 762 039,25 € |

Chapitre 013 Atténuation de charges – Montant à voter : 28 010 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 013 - Atténuation de charges pour un montant de 28 010 €.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section– Montant à voter : 1 560 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042- Opérations d'ordre entre section pour un montant de 1 560 €.

Chapitre 70 Produits des services – Montant à voter : 711 530 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 70 – Produits des services pour un montant 711 530 €.

Chapitre 73 Impôts et taxes – Montant à voter : 4 544 298 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 73 – Impôts et taxes pour un montant de 4 544 298 €.

Chapitre 74 Dotations et participations – Montant à voter : 2 209 137 €

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement, la compensation franco-genevoise ainsi que diverses participations.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 74 – Dotations et participations pour un montant de 2 209 137 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant à voter : 259 024,25 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 259 024,25 €.

Chapitre 76 Produits financiers– Montant à voter : 1 980 €

Madame le Maire précise que ce chapitre correspond au versement de dividendes par la SEMCODA dans le cadre de la détention de 2 000 actions par la ville.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 76 – Produits financiers pour un montant de 1 980 €.

Chapitre 77 Produits exceptionnels – Montant à voter : 6 500 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 77 – Produits exceptionnels pour un montant de 6 500 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement de la Ville de Thoiry pour un montant total de 7 762 039,25 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget de fonctionnement de la ville de Thoiry pour un montant total de 7 762 039,25 €.

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

| Chapitre | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|---|---------------------------------|--------------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 50 000 € | 50 000 € |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 50 509 € | 1 560 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 73 970 € | 51 577 € |
| 16 | Emprunts et dettes | 496 093 € | 288 863 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 104 050,58 € | 573 114 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 779 000 € | 602 000 € |
| 45811 | Travaux aménagement Mont Blanc | - | 20 000 € |
| TOTAL DEPENSES | | 2 565 104,58 € | 1 587 114 € |

Chapitre 020 Dépenses imprévues– Montant à voter : 50 000 €

Il s'agit d'un chapitre ouvert permettant d'anticiper des dépenses non prévues au budget sur la section d'investissement.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 020 – Dépenses imprévues pour un montant de 50 000 €.

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section – Montant à voter : 1 560 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section pour un montant de 1 560 €.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales – Montant à voter : 51 577 €

Les chapitres globalisés 041 regroupent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement comme par exemple l'intégration des frais d'études, le passage de travaux en cours à une immobilisation.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 51 577 €.

Chapitre 16 Emprunts et dettes - Montant à voter : 288 863 €

Le chapitre 16 retrace le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 16 – Emprunts et dettes pour un montant de 288 863 €.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Montant à voter : 573 114 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour un montant de 573 114 €.

Chapitre 23 Immobilisations en cours - Montant à voter : 602 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 23 – Immobilisations en cours pour un montant de 602 000 €.

Chapitre 45811 Travaux aménagement Mont Blanc - Montant à voter : 20 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 45811 – Travaux aménagement Mont Blanc pour un montant de 20 000 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote par opération d'équipement pour les chapitres budgétaires suivants : 21, 23, et 45811 :

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|--|----------------|------------------------|
| Opération 14 Compte 2188 – Mobilier SDF | Lave-vaisselle | 5 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 14 – Compte 2188 Mobilier Salle des Fêtes – Achat d'un lave-vaisselle pour un montant de 5 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|--|---------------------------|------------------------|
| Opération 24 Compte 2315 – Chalet de Nardersans | Aménagement d'une citerne | 50 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 24 – Compte 2315 Chalet de Nardersans – Aménagement d'une citerne pour un montant de 50 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|--|----------------------------------|------------------------|
| Opération 31 Compte 2188 – Manifestations | Coffret électrique Saint Maurice | 2 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 31 – Compte 2188 Manifestations – Coffret électrique pour la Saint Maurice pour un montant de 50 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|---|------------------------|
| Opération 55 Compte 2315 – Cimetière | Restauration du mur du cimetière et pose de couvertines | 150 000 € |

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme NIEROZ, Mme CHAVY, M. GARCIN, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. MATHIEU, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

APPROUVENT l'opération 55 – Compte 2315 Cimetière – Restauration du mur du cimetière et pose de couvertines pour un montant de 150 000 €.

1 Abstention : Monsieur THOMAS

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| Opération 81 Compte 2313 – Square des Séquoias | Installation de toilettes publiques | 60 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 81 – Compte 2313 Square des Séquoias – Installation de toilettes publiques pour un montant de 60 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|-----------------|------------------------|
| Opération 99 Compte 2152 – Installation Voirie | Mobilier urbain | 15 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 99 – Compte 2152 Installation Voirie – Mobilier urbain pour un montant de 15 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|--|---|------------------------|
| Opération 101 Compte 2111 – Acquisition de terrains | Acquisitions : Rue de la Gare, Rue du Creux, propriété Segard, Marais de Fenières | 538 914 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 101 – Compte 2111 Acquisition de terrains – Acquisitions : Rue de la Gare, Rue du Creux, propriété Segard, Marais de Fenières pour un montant de 538 914 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|---------------------|------------------------|
| Opération 102 Compte 2184 – Mobilier Administratif | Mobilier de bureaux | 5 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 102 – Compte 2184 Mobilier administratif – Mobilier de bureaux pour un montant de 5 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|---|------------------------|
| Opération 109 Compte 2188 – Matériel et mobilier musique | 2 clarinettes et 1 pied de synthétiseur | 1 400 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 109 – Compte 2188 Matériel et mobilier musique – 2 clarinettes et 1 pied de synthétiseur pour un montant de 1 400 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|--|--------------------------|------------------------|
| Opération 119 Compte 2313 – Accessibilité PMR | Travaux Ad'ap maternelle | 27 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 119 – Compte 2313 Accessibilité PMR – Travaux Ad'ap maternelle pour un montant de 27 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|--|---|------------------------|
| Opération 136 Compte 2313 – Centre de Loisirs | Exterieurs d'un bâtiment d'accueil pour enfants de 3 à 17 ans avec restauration | 200 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 136 – Compte 2313 Centre de Loisirs – Exterieurs d'un bâtiment d'accueil pour enfants de 3 à 17 ans avec restauration pour un montant de 200 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|--|------------------------|
| Opération 149 Compte 2158 – Matériel mobilier ALSH Compte 2188 - Matériel mobilier ALSH | Acquisition de matériels, casque batucada, bacs gastro pour restaurant, lave-vaisselle | 5 800 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 149 – Compte 2158 et 2188 - Matériel mobilier ALSH – Acquisition de matériels, casque batucada, bacs gastro pour restaurant, lave-vaisselle pour un montant de 5 800 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|---------------------------|------------------------|
| Opération 150 Compte 2315 – Travaux aménagements rue du Mont-Blanc | Travaux rue du Mont-Blanc | 75 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 150 – Compte 2315 Travaux aménagements rue du Mont-Blanc pour un montant de 75 000 €.

| CHAPITRE/OPERATION | Libellé | Inscription budgétaire |
|---|--|------------------------|
| Opération 153 Compte 2315 Travaux aménagements de voirie rue de la Gare, zone du Creux | Travaux aménagements de voirie rue de la Gare, zone du Creux Aménagement zone de rencontre écoles rue du Breu | 40 000 € |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE l'opération 153– Compte 2315 Travaux aménagements de voirie rue de la Gare, zone du Creux – Aménagement zone de rencontre écoles rue du Breu pour un montant de 40 000 €.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

| Chapitre | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|---|---------------------------------|--------------------|
| 021 | Virement de la section de Fonctionnement | 1 063 702,58 € | 498 687 € |
| 024 | Produits de cession | 7 000 € | 10 000 € |
| 040 | Opération d'ordre entre section | 370 914 € | 370 914 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 73 970 € | 51 577 € |
| 10 | Dotations, fonds divers | 230 000 € | 615 000 € |
| 13 | Subvention d'investissement | 564 053 € | 21 836 € |
| 45 821 | Travaux aménagement Mont Blanc | - | 20 000 € |
| TOTAL RECETTES | | 2 565 104,58 € | 1 588 014 € |

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement - Montant à voter : 498 687 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 498 687 €.

Chapitre 024 Produits des cessions - Montant à voter : 10 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 024 – Produits des cessions pour un montant de 10 000 €.

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section – Montant à voter : 370 014 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section pour un montant de 370 014 €.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales– Montant à voter : 51 577 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales pour un montant de 51 577 €.

Chapitre 10 Dotations et fonds divers et réserves - Montant à voter : 615 000 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 10 – Dotations et fonds divers et réserves pour un montant de 615 000 €.

Chapitre 13 Subvention d'investissement – Montant à voter : 21 836 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 13 – Subvention d'investissement pour un montant de 21 836 €.

Chapitre 45 821 Travaux aménagement Mont Blanc – Montant à voter : 20 000 €

Ce chapitre budgétaire correspond à la participation pour la ville de Sergy.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 45 821 – Travaux aménagement Mont Blanc pour un montant de 20 000 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement de la Ville de Thoiry pour un montant total de 1 587 114 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget d'investissement de la ville de Thoiry pour un montant total de 1 587 114 €.

Point N°4

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du budget annexe « Forêt Communale »

Madame le Maire rappelle le choix de la commune de détacher totalement le budget de la forêt communale au budget de la ville pour une gestion durable.

Madame le Maire indique que le Budget Primitif annexe pour 2018 s'équilibre à hauteur de **72 667,87 €** en section de fonctionnement et à **23 360 €** en section d'investissement.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de voter le Budget Primitif annexe chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

La section de fonctionnement présente **72 667,87 €** de recettes et de dépenses (réelles et d'ordre).

| Chapitre | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|--|---------------------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 50 907 € | 56 312,87 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 1 500 € | - |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 4 500 € | 13 449 € |
| 042 | Opérations d'ordre entre section | 2 906 € | 2 906 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 050 € | - |
| TOTAL DEPENSES | | 60863 € | 72 667.87€ |

Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant à voter : 56 312,87 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 011 – Charges à caractère général pour un montant de 56 312,87 €.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – Montant à voter : 13 449 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement pour un montant de 13 449 €.

Chapitre 042 Opération d'ordre entre section – Montant à voter : 2 906 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042–Opération d'ordre entre section pour un montant de 2 906€.

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

| Chapitre | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|---|---------------------------------|--------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine et vente diverses | 55 500€ | 67 226,87 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 5 363 € | 5 441 € |
| TOTAL RECETTES | | 60 863 € | 72 667.87 € |

Chapitre 70 Produits des services – Montant à voter : 67 226,87 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 70 – Produits des services pour un montant de 67 226,87 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant à voter : 5 441 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante pour un montant de 5 441 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement de la forêt communal pour un montant total de 72 667,87€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget de fonctionnement de la forêt communal pour un montant total de 72 667,87€

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

La section d'investissement présente **23 360 €** de recettes et de dépenses la totalité étant affectée à des dépenses d'équipement.

| Chapitre | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|----------------|-----------------------------|----------------------|----------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 11 553 € | 23 360 € |
| 23 | Immobilisation en cours | - | - |
| TOTAL DEPENSES | | 11 553 € | 23 360 € |

Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Montant à voter : 23 360 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour un montant de 23 360 €.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

| Chapitre | Libellés | Pour mémoire BP 2017 | BP 2018 |
|-----------------------|--|---------------------------------|-----------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 4 500 € | 13 449 € |
| 040 | Opération d'ordre entre sections | 2 906 € | 2 906 € |
| 13 | Subvention d'investissement | 4 147 € | 7 005 € |
| TOTAL RECETTES | | 11 553 € | 23 360 € |

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement - Montant à voter : 13 449 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 13 449 €.

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section– Montant à voter : 2 906 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section pour un montant de 2 906 €.

Chapitre 13 Subvention d'investissement – Montant à voter : 7 005 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 13 – Subvention d'investissement pour un montant de 7 005€.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement de la forêt communal pour un montant total de 23 360 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le budget d'investissement de la forêt communal pour un montant total de 23 360 €.

Point N°5

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2018

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'Article L 1639 A du Code des Impôts et de l'Article L 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des dispositions locales perçues à leur profit.

Madame le Maire indique que compte tenu de l'incertitude sur la suppression de la taxe d'habitation ainsi que sur le calcul des taux fiscaux et du gain que peut en retirer la Ville, il est proposé de reconduire pour l'exercice 2018 et pour les taxes concernées, ces mêmes taux.

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2017 :

- Taxe d'habitation à 12,36 %.
- Taxe foncière sur le bâti à 11,10 %.
- Taxe foncière sur le non bâti à 39,16 %.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le maintien des taux d'impositions suivants de la Ville de Thoiry ainsi que les

dispositions fiscales applicables à ce jour :

- La taxe d'habitation de 12,36 %.
- La taxe foncière sur le bâti de 11,10 %.
- La taxe foncière sur le non bâti de 39,16 %.

Point N°6

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement des subventions municipales Thoirysiennes et organismes extérieurs pour l'exercice 2018

Madame MARRON souhaite apporter des précisions sur cette délibération et précise qu'il s'agit de versement des subventions municipales thoirysiennes et extérieures.

Suite au vote du Budget Primitif en date du 6 mars 2018, **Madame MARRON** propose d'accepter le versement des subventions Thoirysiennes et subventions extérieures.

Les crédits ont été ouverts au budget 2018 sur les articles 6574 et 65738 (chapitre 65) et 6745 (chapitre 67).

Madame MARRON spécifie que les votes de subvention se feront une par une.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter chaque subvention.

Jeunesse de Fenières : Subvention de 7 200,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 7200,00 € à la Jeunesse de Fenières.

St Maurice en Fête : Subvention de 7 200,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 7200,00 € à la St Maurice en Fête.

Les Voix du Conte : Subvention de 13 000,00€

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoint ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme NIEROZ, Mme CHAVY, M. GARCIN, M. REGARD-

TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. MATHIEU, M. MILLET, M. THOMAS, Conseillers Municipaux.

ACCEPTENT le versement d'une subvention de 13 000,00 € aux Voix du Conte.

1 abstention : Monsieur JULLIARD

Atelier Arts Créatifs : Subvention de 432,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 432,00 € à l'Atelier Arts Créatifs.

Echo du Reculet : Subvention de 3 628,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 3 628,00 € à l'Echo du Reculet.

La Récré de Fenières : Subvention de 1 093,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 1 093,00 € à la Récré de Fenières.

Jumelage Pfronten : Subvention de 352,00€

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Adjoints ;
M. PECHOUX, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme CHAVY, M. GARCIN, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. MATHIEU, M. MILLET, M. THOMAS, Conseillers Municipaux.

ACCEPTENT le versement d'une subvention de 352,00 € au comité de Jumelage Pfronten.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur REGARD –TOURNIER, Madame BECHTIGER, Madame JONES et Madame GIOVANNONE- EDWARDS.

Accueil Gessien : Subvention de 5 369,25€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 5 369,25 € à l'Accueil Gessien.

Jeunes Sapeurs Pompiers : Subvention de 1 142,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 1 142,00 € aux Jeunes Sapeurs Pompiers.

Amicale des Sapeurs-Pompiers : Subvention de 2 510,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 2 510,00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Animation Hôpital de Gex : Subvention de 300,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 300,00 € à l'Animation Hôpital de Gex.

Office National des Anciens Combattants (bleuets de France) : Subvention de 100,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 100,00 € à l'Office Nationale des Anciens Combattants.

Croix Rouge : Subvention de 150,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 150,00 € à la Croix Rouge.

Association Dr Clown : Subvention de 100,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 100,00 € à la l'Association Dr Clown.

Equipe Entraide du Pays de Gex : Subvention de 200,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 200,00 € à l'Equipe Entraide du Pays de Gex.

SEP Massif Jurassien : Subvention de 100,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 100,00 € à la SEP Massif Jurassien.

Cimade : Subvention de 100,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 100,00 € à la Cimade.

Les Amis de Nardérons : Subvention de 653,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 653,00 € aux Amis de Nardérons.

AAPPMA : Subvention de 2 556,00€

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme NIEROZ, Mme CHAVY, M. GARCIN, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. THOMAS, M. MATHIEU, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

ACCEPTENT le versement d'une subvention de 2 556,00 € à l'AAPPMA.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur CESTELE et Monsieur GUIOTON.

Société de Chasse : Subvention de 401,00€

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme CHAVY, M. GARCIN, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. THOMAS, M. MATHIEU, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

ACCEPTENT le versement d'une subvention de 401,00 € à la Société de Chasse.

Ne prend pas part au vote : Madame NIEROZ.

ACNJ : Subvention de 117,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 117,00 € à l'ACNJ.

Sou des Ecoles : Subvention de 6 902,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 6 902,00 € au Sou des Ecoles.

Avenir Gessien Thoiry – Gymnastique (SCO) : Subvention de 4 128,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 4 128,00 € à l'Avenir Gessien Thoiry – Gymnastique (scolaire).

Institution Jeanne d'Arc : Subvention de 230,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 230,00 € à l'Institution Jeanne d'Arc.

Ain Est Athlétisme Thoiry : Subvention de 517,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 517,00 € à l'Ain Est Athlétisme Thoiry.

Avenir Gessien Thoiry – Gymnastique (SPO) : Subvention de 6 298,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 6 298,00 € à l'Avenir Gessien Thoiry – Gymnastique (sport).

Football Sud Gessien : Subvention de 3 469,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 3 469,00 € au Football Sud Gessien.

Judo Club St Genis : Subvention de 702,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 702,00 € à Judo Club St Genis.

Pays de Gex Natation : Subvention de 143,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 143,00 € au Pays de Gex Natation.

Saint-Genis Badminton : Subvention de 143,00€

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. GARCIN, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. THOMAS, M. MATHIEU, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

ACCEPTENT le versement d'une subvention de 143,00 € à Saint-Genis Badminton.

Ne prend pas part au vote : Madame MARRON.

Ski-Club Neige et Montagne : Subvention de 4 613,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 4 613,00 € au Ski-Club Neige et Montagne.

AS Péron : Subvention de 1 284,00€

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 1 284,00 € à l'AS Péron.

Point N°7

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Social pour l'année 2018

Suite au vote du Budget Primitif en date du 06 mars 2018, **Madame BARRILLIET** propose au conseil municipal d'accepter le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Social pour l'année 2018 d'un montant de 18 000,00 €uros.

Madame le Maire indique que les crédits ont été ouverts au budget 2018 sur les articles :

- 657362 (chapitre 65) du budget communal
- Et
- 7474 (chapitre 74) du budget du CCAS

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTTE le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Social pour l'année 2018 d'un montant de 18 000,00 €uros.

PRECISE que les crédits ont été ouverts au budget 2018 sur les articles :

- 657362 (chapitre 65) du budget communal
Et
- 7474 (chapitre 74) du budget du CCAS

Point N°8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la Ville – 1er trimestre année scolaire 2017/2018

Monsieur LABRANCHE rappelle la délibération prise en date du 08 avril 2014, autorisant Madame le Maire à signer une convention avec les Directeurs des Ecoles Publiques", la Présidente de l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale dans le cadre de l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de THOIRY, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

En vertu de cette convention, la Ville de THOIRY, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacune des périodes considérées.

L'intervenant de Gymnastique a, au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2017-2018, effectué 76 heures à l'Ecole primaire "Les Gentianes" soit un coût total de 2 128,00 €, calculé à partir d'une rémunération horaire de 28,00 € nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée d'accepter le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 2 128,00 €, conformément à la délibération du 08 avril 2014 et de la convention du 29 août 2017.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 2 128,00 €, conformément à la délibération du 08 avril 2014 et de la convention du 29 août 2017.

DIT que la dépense sera inscrite dans le Budget Primitif Communal 2018 au Chapitre 65 - Article 6574.

Point N°9

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Modifications tarifaires des services périscolaires et extrascolaires pour l'année 2018/2019

Monsieur LABRANCHE indique que de nouvelles grilles tarifaires doivent être mises en place pour le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour le secteur Enfance et l'accueil de loisirs extrascolaire pour le secteur Jeunesse. Les nouveaux tarifs seront toujours calculés sur la base du quotient familial.

Monsieur LABRANCHE explique que sur la grille tarifaire restauration collective et suite à la dernière commission scolaire, le quotient familial G a été supprimé puisqu'il a été regroupé avec le QF F.

Monsieur LABRANCHE précise que le quotient est calculé sur le revenu fiscal de référence et indique à l'assemblée le niveau de revenus par tranches pour chaque quotient avec pour exemple une famille de deux enfants :

QF A : revenus inférieurs à 2205 €

QF B : revenus compris entre 2206 € et 3210 €

QF C : revenus compris entre 3211 € et 4110 €

QF D : revenus compris entre 4111€ et 5999 €

QF E : revenus compris entre 6000 € et 8999 €

QF F : revenus supérieurs à 9000€

Monsieur LABRANCHE communique également la part moyenne des familles que représente chaque QF :

QF A : 11 %

QF B : 9 %

QF C : 10 %

QF D : 12 %

QF E : 21 %

QF F : 34 %

Communes extérieures : 3 %

Monsieur LABRANCHE précise qu'il a été décidé d'augmenter de 1% les tarifs de restauration collective.

Monsieur MILLET demande si le choix fait est d'augmenter de manière uniforme l'ensemble des quotients.

Monsieur LABRANCHE répond par l'affirmatif.

Madame MARRON rappelle que l'année dernière le choix a été d'augmenter de manière différenciée.

Madame le Maire rajoute que cette augmentation a pour but d'instaurer une équité pour tous notamment au vue d'une potentielle exonération de la taxe d'habitation. Cette volonté d'augmenter a été longuement discutée, plusieurs facteurs ont été pris en compte face aux incertitudes à venir surtout en matière de fiscalité des ménages.

Monsieur MILLET demande si cette augmentation correspond au coût de revient du repas.

Madame le Maire répond qu'effectivement cette augmentation est choisie aussi par anticipation du prochain marché de restauration scolaire à venir où une partie développement durable a été intégrée.

GRILLE TARIFAIRE RESTAURATION COLLECTIVE

| Quotient Familial | Tarif / repas |
|--------------------------------|---------------|
| QF A (- de 735 €) | 3,45 € |
| QF B (entre 736 et 1070 €) | 4,55 € |
| QF C (entre 1071 et 1370 €) | 5,20 € |
| QF D (entre 1371 et 1999 €) | 5,80 € |
| QF E (entre 2000 et 2999 €) | 7,00 € |
| QF F (+ de 3000 €) | 8,60 € |
| Communes extérieures | 8,70 € |

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. MATHIEU, Conseillers Municipaux.

APPROUVENT la grille tarifaire de restauration collective pour l'année scolaire 2018/2019.

3 Abstentions : Monsieur THOMAS, Monsieur MILLET et Monsieur GARCIN

GRILLE TARIFAIRE SPECIFIQUE RESTAURATION COLLECTIVE

| | |
|--|------------------------|
| PAI Protocole d'Accueil Individualisé | ENFANT DU PERSONNEL |
| 2,80 € / jour | - 10 % sur le tarif QF |

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la grille tarifaire spécifique de restauration collective pour l'année scolaire 2018/2019.

| Quotient Familial | Périscolaire matin Tarif horaire | Périscolaire soir Tarif horaire |
|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| QF A (- de 735 €) | 2.75 € | 2,30 € |
| QF B (entre 736 et 1070 €) | 2.90 € | 2,80 € |
| QF C (entre 1071 et 1370 €) | 3,40 € | 2,90 € |
| QF D (entre 1371 et 1999 €) | 3,50 € | 3,00 € |
| QF E (entre 2000 et 2999 €) | 3,70 € | 3,10 € |
| QF F (+ de 3000 €) | 3,85 € | 3,20 € |

| | | |
|----------------------|--------|--------|
| Communes extérieures | 3,90 € | 3,30 € |
|----------------------|--------|--------|

GRILLE TARIFAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE SECTEUR ENFANCE

Monsieur LABRANCHE précise que les tarifs ont été augmentés de quelques centimes d'euros pour l'ensemble de la grille tarifaire accueil périscolaire secteur enfance.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON,
Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE,
M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-
TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. GARCIN, M. MATHIEU,
Conseillers Municipaux.

APPROUVENT la grille tarifaire accueil périscolaire secteur enfance pour l'année scolaire 2018/2019.

2 abstentions : Monsieur MILLET et Monsieur THOMAS

| Quotient Familial | EXTRASCOLAIRE MERCREDIS Tarif/matin avec repas et sans goûter | EXTRASCOLAIRE MERCREDIS Tarif/après-midi sans repas avec goûter | EXTRASCOLAIRE MERCREDIS ET VACANCES Tarif/journée avec |
|--------------------------------|--|---|---|
| QF A (- de 735 €) | 12,50 € | 8,50 € | 15,10 € |
| QF B (entre 736 et 1070 €) | 14,00 € | 10,00 € | 18,10 € |
| QF C (entre 1071 et 1370 €) | 14,80 € | 10,80 € | 19,70 € |
| QF D (entre 1371 et 1999 €) | 15,80 € | 11,80 € | 21,60 € |
| QF E (entre 2000 et 2999 €) | 16,20 € | 12,20 € | 22,50 € |
| QF F (+ 3000 €) | 18,40 € | 14,40 € | 26,90 € |

| | | | |
|----------------------|---------|---------|---------|
| Communes extérieures | 18,60 € | 14,60 € | 27,20 € |
|----------------------|---------|---------|---------|

GRILLE TARIFAIRE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE SECTEUR ENFANCE

Monsieur LABRANCHE explique que cette grille tarifaire a été créée spécialement pour les mercredis suite au passage de la semaine scolaire à 4 jours.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON,
Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE,
M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. GARCIN, M. MATHIEU,
Conseillers Municipaux.

APPROUVENT la grille tarifaire accueil extrascolaire secteur enfance pour l'année scolaire 2018/2019.

2 abstentions : Monsieur MILLET et Monsieur THOMAS

Madame LESQUERRE présente la grille tarifaire séjours avec hébergement :

GRILLE TARIFAIRE SEJOURS AVEC HEBERGEMENT

| Quotient Familial | SEJOUR DECOUVERTE 3 jours / 2 nuits | SEJOUR TONIQUE 5 jours / 4 nuits |
|--|--|-------------------------------------|
| QF entre 1 et 735 € | 230,00 € | 400,00 € |
| QF entre 736 et 2999 € | 280,00 € | 480,00 € |
| QF + de 3000 € et communes extérieures | 330,00 € | 550,00 € |

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON,
Mme LESQUERRE, M. PUGET, Adjoint ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE,
M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-
TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. GARCIN, M. MATHIEU,
Conseillers Municipaux.

APPROUVENT la grille tarifaire accueil extrascolaire secteur enfance pour l'année scolaire 2018/2019.

3 abstentions : Madame GIOVANNONE – EDWARDS, Monsieur MILLET et Monsieur THOMAS.

Madame LESQUERRE présente la grille tarifaire accueil extrascolaire secteur jeunesse :

GRILLE TARIFAIRE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE SECTEUR JEUNESSE

| Quotient Familial | RESTAURATION COLLECTIVE (lundis, mardis, jeudis, et vendredis scolaires) Tarif / repas | ACCES AUX SERVICES JEUNESSE Cotisation annuelle | SORTIE JEUNESSE (mercredis et vacances scolaires) Tarif/sortie |
|-----------------------------|--|---|--|
| QF A (- de 735 €) | 3,45 € | 29,00 € | 5,50 € |
| QF B (entre 736 et 1070 €) | 4,55 € | | 8,10 € |
| QF C (entre 1071 et 1370 €) | 5,20 € | | 9,10 € |
| QF D (entre 1371 et 1999 €) | 5,80 € | | 10,10 € |
| QF E (entre 2000 et 2999 €) | 7,00 € | | 12,20 € |
| QF F (+ 3000 €) | 8,60 € | | 13,20 € |
| Communes extérieures | 8,70 € | | 14,50 € |

Madame LESQUERRE précise que la cotisation annuelle de 29,00 € est mise en place pour les jeunes qui souhaitent se rendre au Centre de Loisirs peu importe le moment, pendant les horaires d'ouverture du Centre.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux,

Mme BENIER, Maire,
M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON,
Mme LESQUERRE, M. PUGET, Madame GIOVANNONE – EDWARDS, Adjoints ;
M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE,
M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-
TOURNIER, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. MATHIEU, Conseillers
Municipaux.

APPROUVENT la grille tarifaire accueil extrascolaire secteur enfance pour l'année scolaire 2018/2019.

3 abstentions : Monsieur MILLET, Monsieur THOMAS et Monsieur GARCIN.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'accepter l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018 tels que figurant sur les tableaux ci-dessus, ainsi que l'encaissement des participations découlant de ces prestations périscolaires et extrascolaires sur le budget de la ville à l'article ouvert à cet effet (compte 7067).

Point N°10

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Nouvelle garantie d'emprunt SEMCODA – 4 PLS Rue de la Pompe Magnin – suite à nouvelles conditions financières plus avantageuses

Madame le Maire rappelle que la Société dénommée « SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN EN ABREGE SEMCODA » (ci-après désigné l'Emprunteur) a décidé de refinancer à taux fixe auprès du CREDIT FONCIER DE France un emprunt PLS ayant financé 4 logements locatifs sociaux sis à THOIRY, au 93 Rue de la Pompe

Magnin. (Permis de construire de 2004)

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 345 275,69€ soit garanti solidairement avec renonciation au bénéfice de discussion par la commune de THOIRY à concurrence de 100% des sommes dues par l'emprunteur.

Article 1 : La Commune de THOIRY accorde sa garantie solidaire à la SEMCODA pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 345 275,69€ contracté auprès du CREDIT FONCIER DE France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n° 0050 135. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la Commune de THOIRY reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

Article 3 : La Commune de THOIRY renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande du Crédit Foncier de France, à hauteur de la quotité garantie soit 100%, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par SEMCODA à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Commune de THOIRY s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à accorder la garantie solidaire de la commune à la SEMCODA pour le remboursement du prêt contracté pour le financement de 4 PLS rue de la Pompe Magnin.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à accorder la garantie solidaire de la commune à la SEMCODA pour le remboursement du prêt contracté pour le financement de 4 PLS rue de la Pompe Magnin.

Point N°11

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Nouvelle garantie d'emprunt SEMCODA – 27 PLS Rue des Cyprès – suite à nouvelles conditions financières plus avantageuses

Madame le Maire informe de nouveau l'assemblée que La Société dénommée « SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN EN ABREGE SEMCODA » (ci-après désigné l'Emprunteur) a décidé de refinancer à taux fixe auprès du CREDIT FONCIER DE France un emprunt PLS ayant financé 27 logements locatifs sociaux sis à THOIRY, Rue des Cyprès. (Résidence du Salève, permis de construire de 2003)

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 1 646 439, 49€ soit garanti solidairement avec renonciation au bénéfice de discussion par la commune de THOIRY à concurrence de 100% des sommes dues par l'emprunteur.

Article 1 : La Commune de THOIRY accorde sa garantie solidaire à la SEMCODA pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 646 439, 49€ contracté auprès du CREDIT FONCIER DE France, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n° 0050 126. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la Commune de THOIRY reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

Article 3 : La Commune de THOIRY renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande du Crédit Foncier de France, à hauteur de la quotité garantie soit 100%, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par SEMCODA à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Commune de THOIRY s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à accorder la garantie solidaire de la commune à la SEMCODA pour le remboursement du prêt contracté pour le financement de 27 PLS rue des Cyprès.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

Monsieur demande (PAS DE MICRO)

Madame le Maire explique qu'avec les logements aidés, il est accordé aux communes un prêt avec des conditions financières, pour chaque appartement, permettant de construire des immeubles. Il y a les appartements éligibles au PLS, ceux au PLUS, en fonction des prêts accordés mais également de l'aide du département.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à accorder la garantie solidaire de la commune à la

Point N°12

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

**Autorisation de Travaux pour la desserte optique et le raccordement des habitations au
réseau de communication électronique très haut débit zone « Sur le Creux »**

Monsieur PUGET rappelle que le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de
l'Ain a engagé le déploiement d'un réseau fibre optique de communication électronique très haut
débit jusqu'à l'habitant.

Pour permettre la desserte et le raccordement, le Syndicat utilisera des supports existants ou
à poser, et dans certains cas de figure, un déploiement en façade.

La zone concernée par cette demande est le secteur « Sur le Creux »
Section 000 AY parcelle n°116 pour une superficie de 5 137 m².

Monsieur PUGET demande à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer l'autorisation
de travaux pour la desserte optique et le raccordement des habitations au réseau de
Communication électronique très haut débit de la Zone Sur le Creux, avec le Syndicat
Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'autorisation de travaux pour la desserte
optique et le raccordement des habitations au réseau de Communication électronique très haut
débit de la Zone Sur le Creux, avec le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-
communication de l'Ain.

Point N°13

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Travaux de restauration hydro-morphologique du Marais et des ruisseaux de Fenières

Monsieur GUIOTON rappelle à l'assemblée la délibération du 23 janvier autorisant l'acquisition
du grand marais de Fenières et qui permet donc le début des travaux d'hydro-morphologie du
marais.

A la fin des années 1990, la commune de Thoiry a délégué la gestion de la zone humide de Fenières au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône Alpes.

Ce site s'étend sur 25ha et possède divers habitats patrimoniaux de zones humides.

Le site le plus remarquable mais aussi le plus menacé est le Marais de Fenières, qui s'étend sur 4ha.

Dans le plan de gestion 2014-2023, 2 objectifs ont été définis :

- Maintien et l'amélioration de la qualité des milieux ouverts du Marais,
- Amélioration des eaux courantes abritant les écrevisses à pieds blancs.

Pour atteindre ces objectifs un projet ambitieux de sauvegarde et de restauration a été lancé pour assurer une conservation durable de l'intérêt écologique du site.

Cette zone naturelle est très protégée depuis des années : ZNIEFF, Arrêté de protection de biotope, Natura 2000, zone spéciale de conservation. Elle possède divers habitats patrimoniaux de zones humides et abrite de nombreuses espèces protégées ou menacées.

Malheureusement son état de conservation est mauvais : manque d'eau récurrent, dû aux travaux successifs de drainage des zones humides et curage des cours d'eau, mais aussi enforestement inéluctable qui fait perdre l'intérêt écologique du site.

L'objectif des travaux de restauration du marais et du ruisseau de Fenières est de réhabiliter le fonctionnement hydro-dynamique originel du système, sans modifier ni affecter les usages et l'exploitation des zones agricoles avoisinantes.

L'analyse des archives par le CEN a permis de prouver que le marais et le ruisseau de Fenières ont subi une rectification /curage ainsi qu'un drainage systématique.

Le principe de la restauration consistera au réhaussement de la ligne d'eau d'étiage, par des actions de reméandrement du ruisseau et du comblement du réseau de fossés et drains creusé au fil du temps.

Une enquête publique a lieu du lundi 19 février au vendredi 9 mars 2018.

Le dossier technique est consultable en mairie, et 3 permanences sont assurées par un commissaire enquêteur les lundi 19 février 2018 de 9h à 12h, le samedi 3 mars 2018 de 9h à 12h et le vendredi 9 mars de 14 à 17h.

Monsieur GUIOTON demande de valider ces travaux de remise en état de la zone humide et des cours d'eau de Fenières.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

VALIDE les travaux de restauration hydro-morphologique du marais et des ruisseaux de Fenières.

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Acquisition de la parcelle BI 85 située 3 rue des Mésanges à Thoiry

Monsieur LAVOUÉ indique que lors de l'approbation de la révision du PLU le 29 septembre 2016, l'ancienne zone artisanale de Longeraie (UXa au PLU) a été reclassée en zone urbaine à vocation d'habitat (zone UH), mais inscrite dans sa globalité en emplacement réservé logement, au bénéfice de la commune, pour la réalisation d'une opération comportant au moins 45% de logements aidés.

Le 22 octobre 2017, une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en mairie pour la vente de la parcelle BI 85 et le quart indivis de la parcelle BI 34.

La parcelle BI 85, d'une superficie de 979m² supporte un hangar de 240m² d'emprise environ, construit en 1986-87.

La parcelle BI 34 représente la voie du lotissement, en indivision avec 3 autres colotis.

La vente de la SCI Guy SEGARD au profit de l'acquéreur s'est établie à 385 000€.

Au regard du classement de ce tènement dans le PLU en emplacement réservé logement, la commune a sollicité le soutien de l'EPF de l'Ain, établissement compétent pour réaliser toute acquisition foncière ou immobilière.

Le Préfet, alors compétent en matière de droit de préemption urbain, a délégué ce droit à l'EPF de l'Ain.

Par arrêté en date du 11/12/2017, l'EPF a exercé son droit de préemption, au prix de 385 000€.

L'objectif de la préemption pour la commune est de constituer des réserves foncières afin de mettre en œuvre une opération de logement social sur l'ensemble du périmètre de la zone de Longeraie, conformément aux exigences de la loi SRU du 13/12/2000.

L'acquisition par l'EPF est devenue définitive le 11/12/2017, date de notification de l'arrêté de préemption. Cette acquisition sera régularisée par acte authentique.

L'EPF étant un outil d'action foncière mis à la disposition des collectivités membres, la commune a souhaité un portage du foncier sur une durée de 10 ans. Elle s'est donc engagée à racheter le foncier acquis, soit à terme, soit par annuités constantes.

Pendant la durée du portage, le foncier sera mis à disposition de la commune qui en aura la charge et pourra éventuellement le louer pour en percevoir le loyer.

Monsieur LAVOUÉ demande d'accepter le portage de ce foncier par l'EPF 01 sur une durée de 10 ans et de procéder au remboursement du bien à hauteur de 10% de sa valeur par an + les frais de portage d'1.5% HT.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTÉ l'acquisition de la parcelle BI 85 située 3 rue des Mésanges et le portage de ce foncier par l'EPF 01 sur une durée de 10 ans.

Point N°15

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Notification du rapport de la CLECT 2017

Madame le Maire rappelle que la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a eu lieu pour évaluer le transfert des charges entre la Communauté de Communes du Pays de Gex et les communes concernant l'économie et le tourisme.

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 15 décembre 2016, du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} Janvier 2017.

Afin d'assurer le maintien des ressources aux communes en référence à l'année 2016, le Conseil Communautaire détermine, en fonction de la fiscalité professionnelle de chaque commune et des compétences transférées (Zone d'activité économique et tourisme), l'attribution de compensation à verser aux communes.

Pour rappel, pour Thoiry,

- Les Zones d'Activité Economique transférées sont :
 - La Praille représentant 9,9 hectares
 - Pré Jacquet et Pré Fontaine représentant 15,6 hectares
- Les voiries ont été transférées par convention de gestion sur l'année 2018.
- Pour la taxe de séjour, la commune de Thoiry ne la perçoit plus aujourd'hui ce qui représentait 80 000 € en 2017.

Madame le Maire rajoute que la CLECT s'est terminée en décembre 2017. Les résultats du rapport ont été présentés au Débat d'Orientation Budgétaire de 2018 pour ce qui est des zones d'activités économiques. Le conseil communautaire, pour fixer le montant de ces attributions, s'appuie sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT. Le montant des charges transférées pour la zone économie était de 72 000 €. Ces charges ont été évaluées en fonction de la surface et du nombre d'équipements ainsi que sur l'entretien et l'investissement à venir.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,
APPROUVE le rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -
CLECT.

Point N°16

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019

Monsieur LABRANCHE rappelle :

- le décret du 27 juin 2017 permettant de modifier de manière dérogatoire l'organisation des rythmes scolaires de la semaine sur 4.5 jours mise en place à la rentrée 2014 à l'école maternelle des Tourterelles et à l'école élémentaire des Gentianes,
- l'arrêté du 12 février 2018 fixant l'organisation du temps scolaire établi par la rectrice de l'académie de Lyon,

Monsieur LABRANCHE informe le conseil de la décision favorable de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale autorisant l'organisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019,

Monsieur LABRANCHE précise également l'avis du Conseil d'école maternelle du 9 novembre 2017 favorable à l'organisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours et celui du Conseil d'école élémentaire du 16 novembre 2017 favorable à l'organisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours,

Monsieur LABRANCHE propose d'organiser les rythmes scolaires applicables à la rentrée scolaire 2018/2019 selon les horaires ci-dessous :

École maternelle des Tourterelles :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 20 à 11 h 35 et de 13 h 35 à 16 h 20

École élémentaire des Gentianes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la nouvelle organisation des rythmes scolaires applicables à la rentrée scolaire 2018/2019 selon les horaires mentionnés ci-dessous :

École maternelle des Tourterelles :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 20 à 11 h 35 et de 13 h 35 à 16 h 20

École élémentaire des Gentianes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30

Point N°17

INSTANCES MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Modification des représentants de la Ville de Thoiry au Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 8 avril 2014 désignant les représentants de la collectivité au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et à l'augmentation de la population Thoirysienne de plus de 5000 habitants, il convient d'élire un délégué titulaire supplémentaire ainsi que deux délégués suppléants.

D'une part, **Madame le Maire** propose la candidature de : Madame PIETRZYK en tant que délégué titulaire supplémentaire.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter à main levée.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTÉ à main levée la candidature de Madame PIETRZYK en tant que délégué titulaire supplémentaire.

D'autre part, **Madame le Maire** propose la candidature de : Monsieur MILLET en tant que délégué suppléant.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter à main levée.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTÉ à main levée la candidature de Monsieur MILLET en tant que délégué suppléant.

Pour finir, **Madame le Maire** indique que suite à la démission de Monsieur BARRILLIET, il convient également de procéder à son remplacement.

Madame le Maire propose la candidature de : Madame BECHTIGER en tant que délégué suppléant.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter à main levée.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTÉ à main levée la candidature de Madame BECHTIGER en tant que délégué suppléant.

La liste des représentants de la Ville de Thoiry au Parc Naturel Régional du Haut-Jura est donc modifiée comme suit :

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

| | |
|-------------------|---|
| Titulaires | Monsieur Alain GUIOTON Monsieur Damien REGARD-TOURNIER Madame Claire PIETRZYK |
| Suppléants | Monsieur Jean-Claude PECHOUX Madame Liliane BECHTIGER Monsieur Grégory MILLET |

Point N°18

INFORMATIONS

- **Prochains Conseils Municipaux : mercredi 25 avril 2018 à 20h30 et mardi 15 mai 2018 à 20h30 (vote du compte administratif).**
- **Thoiry 100 histoires les 6, 7 et 8 avril 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

| NOM | PRENOM | PROCURATION | SIGNATURE |
|--------------------|-------------|-------------|-----------|
| BÉNIER | Muriel | | |
| LAVOUÉ | Jack | | |
| BARRILLIET | Catherine | | |
| LABRANCHE | Pierre | | |
| MARRON | Karine | | |
| GUIOTON | Alain | | |
| LESQUERRE | Catherine | | |
| PUGET | Jean-Pierre | | |
| GIOVANNONE-EDWARDS | Muriel | | |
| PECHOUX | Jean-Claude | | |
| BECHTIGER | Liliane | | |
| SOULARD | Joël | | |
| FROMONT | Yves | | |
| PIETRZYK | Claire | | |
| GARCIN | Fabrice | | |
| CESTELE | Thierry | | |
| LAGOMANZINI | Hervé | | |
| NIEROZ | Laurence | | |
| JONES | Sharon | | |
| CHAVY | Christelle | | |
| REGARD-TOURNIER | Damien | | |
| ROMAND-MONNIER | Jean | | |
| GALLER-TINGUELY | Martine | | |
| JULLIARD | Christophe | | |
| THOMAS | Éric | | |
| MATHIEU | Laurent | | |
| MILLET | Grégory | | |